

Pour le CMH la protection des données personnelles des personnes physiques est une priorité en plus d'une obligation légale (RGPD d'application depuis le 25/5/2018).

Cette politique décrit comment nous sauvegardons les droits et libertés des personnes physiques concernées et des employés lorsque nous traitons des données personnelles, tant sous format papier qu'électronique.

Nous prêtons une attention particulière aux traitements plus risqués des données à caractère personnel tels que, le cas échéant, l'utilisation des données sensibles, l'échange de données avec d'autres acteurs... Nous surveillons et protégeons également le traitement des données personnelles de nos employés et celles de nos partenaires et fournisseurs. En tant que société experte en sécurité de l'information, nous utilisons des technologies qui mitigent fortement voir éliminent le risque de violation de la vie privée.

### **Objectifs de la politique de protection des données**

La prestation de services de qualité est une priorité absolue pour le CMH. Un aspect important est le traitement avec la plus haute vigilance des données personnelles. La direction du CMH poursuit cette politique pour veiller à ce que les droits et libertés de toutes les personnes soient respectés pour tout traitement des données à caractère personnel.

Le but cette politique est de démontrer le traitement adéquat des données personnelles. Il énonce les objectifs de la politique et les officialise. Il clarifie notre culture du traitement des données en y intégrant les droits et libertés de chacun.

En termes concrets, nous poursuivons les objectifs suivants (dans la mesure où ils s'appliquent) :

Le CMH :

est transparent au sujet des données personnelles qu'il traite et du but de traitement, tant envers la personne concernée qu'envers l'autorité de protection des données. La communication effectuée est juste, facile d'accès et compréhensible. Le principe de transparence s'applique également lorsque les données personnelles sont échangées.

traite uniquement les données pertinentes à l'exécution de ses tâches. Toute tâche dans laquelle les données personnelles sont traitées est licite. Cela signifie, entre autres, que le traitement est conforme aux objectifs légaux et statutaires du CMH. Ce principe est appliqué à chaque fois qu'une nouvelle finalité de traitement est ajoutée.

ne traite que les données personnelles strictement nécessaires à l'exécution des activités. Nous ne collectons pas plus de données que nécessaire.

supervise l'intégrité des données personnelles pendant tout le cycle de traitement.

ne conserve les données pas plus que nécessaire. La durée de conservation est conforme aux obligations légales et aux droits et libertés de la personne concernée.

prévient les infractions résultant du traitement des données à caractère personnel. La sécurité de l'information, la protection des données dès la conception et l'activation de paramètres de sécurisation par défaut sont en place. Lorsqu'une infraction se produit, elle est signalée conformément aux règlements pertinents.

est en mesure d'exécuter tous les droits applicables d'une personne concernée, tels que le droit d'accès, la modification, la suppression, l'obtention d'une copie etc. Le CMH observera les éventuelles restrictions applicables à ces droits.

veille activement à ce que le traitement des données à caractère particulier, les droits et libertés de la personne concernée soient préservés.

traite les données en conformité avec les droits et libertés qui s'appliquent dans l'espace économique européen et contrôle son application lorsque les données sont échangées à l'extérieur.

surveille et applique également les codes de conduite applicables dans son secteur et le secteur de ses clients.

sensibilise et forme son personnel au RGPD et à la sécurité de l'information.

Le CMH est donc conforme à tous les cadres juridiques et réglementaires (à savoir les règles wallonnes, flamandes, fédérales et européennes) dans le traitement des données à caractère personnel. Le CMH peut démontrer qu'elle est conforme à tous les objectifs de la politique, conformément aux dispositions légales. Cette obligation de responsabilité est surveillée (par l'autorité belge et des contrôles internes) et est exécutoire conformément aux principes juridiques.